

41EBDO







SAMEDI 6 AVRIL 2024

DE 94 À 184

STADE D' ECHIRE



→ U13 GARÇONS ÉCHIRÉ ST GELAIS A.S. BEAUVOIR SUR NIORT C.S. 🔵 😓 AUTRIGHE PORTUGAL - O BRESSUIRE F.C. (1) ESPAGNE 🥪 🔕 ESPOIR NORD-EST 79 G.J. BRESSUIRE F.C. (2) 🛑 🐸 HANEMARK FCSC () - TIALIE GROATIE - CERIZAY/INTERBOCAGE G.J. FRANCE - MONCOUTANT S.A. CHAMOIS NIORTAIS F.C. (1) 🌘 🖛 ALBANIE NIORT ST FLORENT U.A. SERBIE - CHAMOIS NIORTAIS F.C. (2) SLOVAUUE - ST VARAUDAISE G.J. CHAURAY F.C. CO - SUISSE THOUARS FOOT 79 (1) CHUNGRIE SEOVÊNIE - CIEUR DE BOCAGE G.J. EDUSSE - THOUARS FOOT 79 (2)

COORDONNÉES

Siège social et adresse postale : 23, Rue Pied de Fond B.P. 18312 79043 NIORT CEDEX

Accueil:

Mahaoudi Hakim Micheau Anthony Poirault Jean-Luc Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail:

https://foot79.fff.fr district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 08 h 00 - 17 h 00

Le vendredi 08 h 00 - 16 h 00

REUNIONS MANIFESTATIONS

Week-end du 30 mars - 1er avril

5ème tour de la coupe des Deux-Sèvres

5ème tour de la coupe Saboureau

4ème tour de la coupe des réserves

Rattrapage de la D1 à la D5

Jeudi 04 avril 2024

Tirages des 1/8ème - 1/4 - 1/2 finales des coupes départementales en direct avec Radio Gâtine à Parthenay - 19h

SOMMAIRE

Commissions Sportive Litiges et Contentieux	P 02
Commission des jeunes	P 06
Tirages de coupes	P 08
Avis aux clubs	P 11
Infos des clubs	P 12
Sécurité routière	P 21
Nos Partenaires	P 22





COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°33 - Réunion du 28 mars 2024

Président : M. BAUDOUIN Gilles Vice-Président : M. ROUGER Alain Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres: MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles US Pexinoise
- M. GODET Jean-Pierre FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n°32 du 21 Mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.





COMMISSIONS SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

WEEK-END DU 23 / 24 MARS 2024

Match n°27857200 FC Paludéen (1) - Bessines ASPTT (3) en D5 Niveau 1 poule F

Arbitre: M. FERREIRA Alberto

Réserve d'avant-match du FC Paludéen :

« Je soussigné, COBLARD Steven, licence n°2543870067, capitaine du FC Paludéen, formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs de Bessines ASPTT pour le motif suivant : des joueurs du club de Bessines ASPTT sont susceptibles d'avoir participé au dernier d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Les 2 équipes supérieures du club de Bessines ASPTT jouaient ce même jour ou le lendemain un match officiel.

1/ Match de référence pour l'équipe 1 : Pays Maixentais (2) – Bessines ASPTT (1) en Championnat Départemental 3 poule C du 23/03/2024.

2/ Match de référence pour l'équipe 2 : Niort St Liguaire O.L (3) – Bessines ASPTT (2) en championnat départemental 4 poule D du 24/03/2024.

3/ La règle des joueurs ayant disputés plus de 10 rencontres officielles s'applique uniquement lors des 5 dernières rencontres de championnat (applicable également en District).

Copie du paragraphe : de plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Paludéen FC (1) - Bessines ASPTT (3) : 0 - 1

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Paludéen FC.





COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

FORFAITS

Amende de 21 €

- Match n°27739997 GJ Cerizay IB (4) GJ EVSABB Nueil (4) en u13 D4 poule A GJ EVSABB Nueil 1er forfait.
- Match n°27740116 Cherveux (2) Pays Thénezéen (2) en u13 D4 poule B Pays Thénezéen 2ème forfait.
- Match n°27741197 AFP (2) Niort Souché (1) en u15 D3 poule B Niort Souché 1er forfait.
- ▶ Match n°27739134 GJ ETSO (2) FC Bressuire (3) en u15 D3 poule A GJ ETSO 1er forfait.
- ▶ Match n°27738841 Val de Boutonne (1) GJ Orée Autize (2) en u17 D2 poule B GJ Orée Autize 2ème forfait.
- Match n° 27783557 Poitiers 3 Cités (1) Jaunay Marigny (1) en u16-u18 F à 11 poule B Poitiers 3 Cités 3ème forfait.

Amende de 32 €

- Match n°27866720 Val de Boutonne (4) FC Venise Verte (3) en D5 Niveau 2 poule D Val de Boutonne 1er forfait.
- Match n°27871185 St Amand/Sèvre (3) Interbocage (4) en D5 Niveau 2 poule A St Amand/Sèvre 1er forfait.

FORFAIT GENERAL

De l'équipe de **Poitiers 3 Cités (1)** en u16-u18 F à 11 poule B.

RESULTATS NON SAISIS OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25 € au club désigné en gras :

- Match n°27779748 St Christophe 86 (1) Fontaine Smarves (2) en Féminines Séniors à 8 poule A.
- Match n°27738552 GJ ENE 79 (1) Ent Niort Pexinois / Venise Verte en u17 D1.
- Match n°27756854 Champdeniers Pamplie (1) Val de Boutonne (3) en u13 D4 poule C.
- Match n°27738839 Chauray (3) Ent. USPM / Ste Eanne en u17 D2 poule B.
- Match n°27738989 Chauray (2) Niort St Liguaire (1) en u15 D2 poule B.
- Match n°27738988 Val de Boutonne (1) AFP (1) en u15 D2 poule B.
- Match n°27862497 Pays Thénezéen (3) Pays Argentonnais (4) en D5 niveau 2 poule B.





COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 24 €

- Du club de Niort Ste Pezenne : dimanche 26 mai 2024, tournoi u11.
- Du club de Louzy:
 - samedi 27 mai, plateaux u7-u9 + u11-u13.
 - jeudi 09 mai 2024, tournoi de sixte. En attente du règlement sportif.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jourlà, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS MATCHES AMICAUX

- Du club du **Thouars Foot 79** sur le terrain synthétique du stade Philippe Morin le samedi 30 mars :
 - En u12 à 13h00 contre St Varaudaise
 - En u13 à 10h30 contre FC3C

COURRIERS RECUS

- Du club de **Montravers** concernant les coupes. Pris note, réponse faite.
- Du club du CO Cerizay concernant les changements d'installations. Pris note, réponse faite.
- Du club de Mauzé / Mignon concernant son équipe de D4. Pris note, réponse faite.

A l'attention des clubs qui sont toujours qualifiés dans nos différentes Coupes :

Le tirage au sort des 1/8èmes de finales de nos Coupes (Deux-Sèvres – Saboureau et Réserves) se déroulera :

Salle 1 du cinéma « Le Foyer » 1 rue Denfert Rochereau 79200 Parthenay

Manifestation qui se déroulera le 04 avril prochain à compter de 19h00, et sera retransmise en direct sur Radio Gâtine et en vidéo sur Facebook.

Les équipes qualifiées, recevront une invitation à l'issue du dernier tour qui se déroulera les 30/31 Mars 2024 pour les 3 Coupes.

Le Secrétaire Jean-Pierre GODET

Le Président Gilles BAUDOUIN





COMMISSION DES JEUNES

Réunion plénière du 14 / 03 / 2024 - PV n°27

Présents: M.M. BODIN – DENIAU – HAYE – LAROCHE – PICAULT – PINTAULT – POINCET – RAMBAUD - ROUGER Excusés: M.M. DUCAROIS – BERNARD – BOHY – GODET – GRIMPRET – LAVILLE – MAGNAN – POIRAULT -

PARNAUDEAU

POINT SUR LES COMPÉTITIONS

Un point est fait sur les championnats régionaux et départementaux et également sur les coupes départementales. Un nombre très important de rencontres en retard est constaté. Un nouveau point sera fait après les vacances de pâques. La commission souhaite, dans la mesure du possible, maintenir les dates des finales. En cas de besoin, les clubs peuvent utiliser les mercredis ou autres jours de la semaine.

FINALES DES COUPES ET DES CHAMPIONNATS

La commission entérine la candidature des clubs demandeurs. Finales des championnats 1 JUIN à NUEIL LES AUBIERS. Finales des coupes le 15 JUIN à ST SYMPHORIEN.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL PITCH U 13

Arthur POINCET présente un diaporama retraçant le déroulement de la journée et les différents postes occupés par les membres de la commission. Il fait part de son souhait de réunir les clubs en visio-conférence. La proposition validée à l'unanimité. Ladite visio est programmée le jeudi 21 mars à 19H00. Les clubs recevront le lien pour assister à celle-ci très rapidement.

GROUPEMENT DE JEUNES

Une étude sera faite la semaine prochaine sur la validité des groupements de jeunes. Pour rappel, la convention est signée pour une durée donnée. A expiration, un renouvellement de celle-ci est nécessaire.

Le Secrétaire Jean-Paul DENIAU Le Président Alexandre RAMBAUD





COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 25 / 03 / 2024 - PV n°28

GROUPEMENT DE JEUNES

Un point est fait sur la situation des groupements de jeunes.

Rappel : Dans le cas où la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires ou l'instance décident d'y mettre un terme anticipé, le groupement disparaît.

Pour la reconduction du G.J, il faut avertir le district par écrit en utilisant la messagerie officielle.

Chaque G.J. recevra un courriel rappelant le règlement évoqué ci-dessus et mentionnant la date d'expiration de la convention.

FEUILLE DE MATCH

L'utilisation de la FMI est obligatoire. Dans le cas contraire, le club est passible d'une amende.

En cas de problème avec celle-ci, il faut transmettre le rapport d'incident (document type) dans les 48H00 qui suivent la rencontre.

Il est constaté que l'absence de la FMI est systématique pour certaines équipes alors que ce n'est pas le cas pour les autres équipes du même club. La commission invite les clubs à faire passer l'information auprès des responsables desdites équipes pour éviter les sanctions évoquées ci-dessus.

La commission remercie et félicite les éducateurs ou responsables d'équipe utilisant de façon récurrente la FMI.

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, merci de la remplir de manière complète et lisible.

De nombreuses feuilles de match arrivent au district incomplètes (division, date, catégorie non mentionnées) ou illisibles.

REPORTS

Coupe de l'Angélique U15 : la rencontre PARTHENAY VIENNAY / NIORT ST FLORENT est reprogrammée le 27 avril.

Challenge U17: Absence de plusieurs joueurs du GJ ST VARAUDAISE pour cause de voyage scolaire.

Rencontre BEAUVOIR / GJ ST VARAUDAISE reportée au 20.04.

Après relecture des règlements, il s'avère que le report ne peut être obtenu qu'avec l'accord du club adverse.

Le club de **BEAUVOIR** ne pouvant présenter une équipe au complet lors des dates proposées, et de ce fait ne donnant pas son accord, la rencontre **BEAUVOIR** / **GJ ST VARAUDAISE** est finalement maintenue à sa date initiale du 6 AVRIL.

MESSAGERIE OFFICIELLE

Les mails transmis au district doivent provenir de la messagerie officielle de votre club.

L'envoi à partir de messageries personnelles provoque la saturation de la boite mail du district (accumulation de spam et autres informations n'ayant aucun lien avec le football) et un surcroit de travail pour le personnel administratif.

Le Secrétaire Jean-Paul DENIAU Le Président Alexandre RAMBAUD



TIRAGE DE COUPE



COUPEDES DEUX-SEVRES Le lirage du Jeme t

SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MARS 2024

MAUZÉ S/ MIGNON

LE TALLUD (2)

L'ABSIE LARGEASSE

PERIGNÉ AS

TERVES ES

EXIREUIL

AUTIZE FC (2)

BEAUVOIR

PAYS ARGENTONNAIS

BRULAIN

BRESSUIRE MAHORAIS

VASLES

1/5

1/5

Vs

1/5

1/5

1/5

ys

1/5

Vs Vs

Ve

1/5

THOUARS (3)

BOUTONNAIS FC

ST VARENT PIERREGEAY

FC3C

CERIZAY CO (2)

BRESSUIRE FC (3)

ST CERBOUILLE

VRERE

PAYS MAIXENTAIS

ÉCHIRÉ ST GELAIS (2)

VAL DE BOUTONNE

MONTRAVERS





TIRAGE DE COUPE





TIRAGE DE COUPE



LE TIBAGE

Samedi 30ef Dimanche 31 Mars 2024

NIORT SOUCHÉ (2)



BESSINES ASPIT (21)

ST CERECULLE (S)



AUTUZE FG (80)

MONGOUTANT SA (4)



VASLES US (2)

PAYS MAIXENTAIS (3)



BOISMÉ GLESSÉ (2)

AVENIR 79 (3)



L'ABSIE LARGEASSE (2)

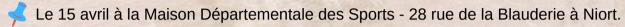


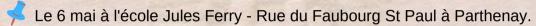




AVIS AUX CLUBS

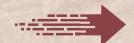
Le **Groupement d'Employeurs Sport & Animation 79** organise son Job dating annuel pour des projets d'alternance.







Flyer Candidat











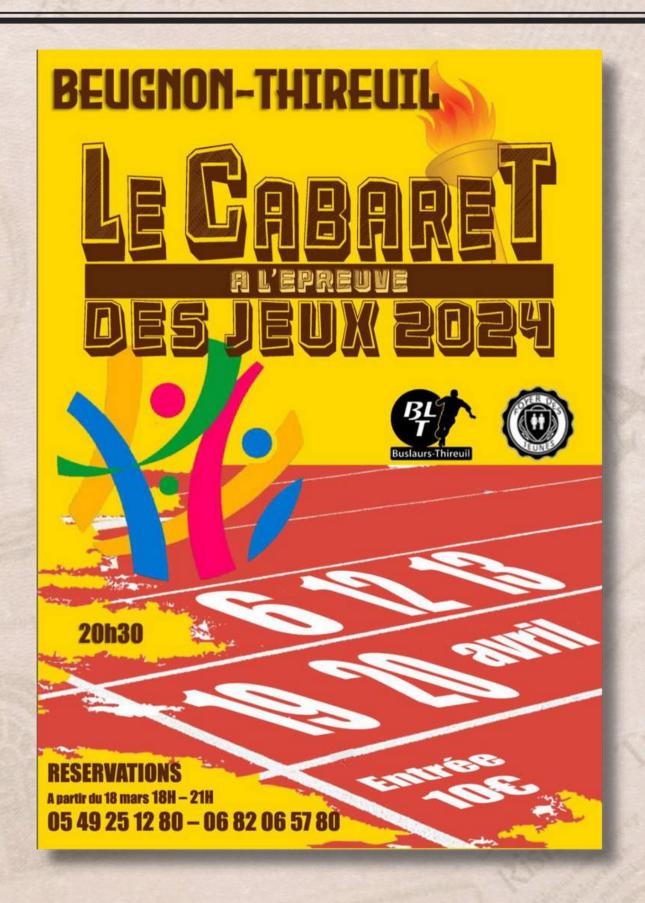








































INFOS DES CLUBS



Le Football Club Paludéen recherche Des personnes intéressées à nous rejoindre



SECRETAIRE ADJOINT(E)

DIRIGEANTS (ES)

ARBITRE OFFICIEL



ENTRAÎNEUR AVEC DIPLÔME OU SANS

JOUEURS

Renseignements: Président : 0617981421 Secrétaire : 0617522226



email: fcpaludeen79@gmail.com







SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES!



LE GPS SUR LA ROUTE DES VACANCES

Attention!

Le GPS n'est qu'un outil d'orientation : il ne remplace ni votre vigilance, ni votre sérénité ou votre courtoisie sur les routes des vacances.

Les conseils de la MACIF

- 1) Si le GPS est un outil d'orientation efficace, il ne doit pas vous distraire et vous empêcher de rester concentré sur votre conduite.
- 2) Le GPS ne dispense pas d'une bonne préparation de votre itinéraire : mieux préparé, c'est moins de stress et d'énervement, et plus de sérénité dans la conduite.
- 3) Une bonne préparation consiste aussi à se renseigner sur les conditions météorologiques et sur l'état de la circulation.







NOS PARTENAIRES

